

Département du Jura
Arrondissement de Lons le Saunier
Nombre des Conseillers : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 13

Séance du 6 avril 2023
Sous la présidence de
Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire

Convocation : le 30 mars 2023
Affichage : du 11 avril au 27 avril 2023

Présents : MM GRANDVUINET Gilles, ANTHONIOZ Patrice, CATTENOZ Laurent, DUVAL Jean-Marc, DUVAL Damien, DUVAL Vincent, CATTENOZ Hervé, Mmes STEINMESSE Joëlle, GRAS Christine, CATTENOZ Myriam, CLEMENT Anne-Laure, PARENT Bénédicte

Absent excusé : SONNET Jocelyn

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Admissions en non-valeur budget Eau
- Subvention pour l'ASAPA 39 (Association de Soutien à l'Animation au profit de Personnes Agées)
- Transformation du CDD de l'employé communal en CDI (après 6 ans de service effectif)

ORDRE DU JOUR :

- 1 Signature du registre des délibérations du 15 décembre 2022 ;
- 2 Compte-rendu des délégations prises par le Maire ;
- 3 Vote du Compte Administratif 2022 pour les budgets : Commune, eau, énergie photovoltaïque, lotissement « Le Petit Marais » ;
- 4 Approbation du Compte de Gestion 2022 pour les budgets : Commune, eau, énergie photovoltaïque, lotissement « Le Petit Marais » ;
- 5 Affectation du Résultat de fonctionnement 2022 pour les budgets : Commune, eau, énergie photovoltaïque, lotissement « Le Petit Marais » ;
- 6 Vote du taux des impôts directs locaux ;
- 7 Financement de la contribution de la commune au SICTOM de la région de Champagnole pour l'année 2023 ;
- 8 Vote du Budget Primitif 2023 : Commune, eau, énergie photovoltaïque, lotissement « Le Petit Marais » ;
- 9 Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent: accroissement d'activité été 2022 ;
- 10 Commission de contrôle (élections) : nomination des membres ;
- 11 Tarif concessions cimetière à revoir suite aux remarques de la Préfecture ;
- 12 Journée citoyenne ;
- 13 Questions diverses.

Objet : Signature du registre des délibérations du 15 décembre 2022

Il n'y a pas d'observation concernant les délibérations prises ce jour-là. Chacun des membres présents signe le registre.

Objet : Compte-rendu des délégations prises par le Maire

- ✓ **Droit de préemption urbain : décision de renonciation**
 - Enregistrement 20233938901 du 27 février 2023
Echange consorts CHAMBERLAND et consorts DUVAL : Parcelles B 1285 et B 1286 cédées par les Consorts CHAMBERLAND pour 1a42ca. Parcelle B 1289 cédée pour 9ca.
 - Enregistrement 20233938902 du 27 février 2023
Vente Consorts DUVAL : Parcelles B 1285, B 1286 et B 1288 d'une contenance totale de 23 a 14 ca avec maison d'habitation. Acquéreurs : Monsieur et Madame Vivien MONNERET.

BUDGET COMMUNAL Délibération 2023/001

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		271 446.31		159 016.39		430 462.70
Opérations de l'exercice	312 124.12	355 661.72	558 021.54	276 861.69	870 145.66	632 523.41
TOTAUX	312.124.12	627 108.03	558 021.54	435 878.08	870 145.66	1 062 986.11
Résultats de clôture		314 983.91	122 143.46		122 143.46	314 983.91
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		314 983.91	122 143.46		122 143.46	314 983.91
RESULTATS DEFINITIFS		192 840.45				192 840.45

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

BUDGET EAU Délibération 2023/002

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU						
Résultats reportés		30 505.74	9 476.13		9 476.13	30 505.74
Opérations de l'exercice	35 783.02	43 133.02	66 281.78	53 351.03	102 064.80	96 484.05
TOTAUX	35 783.02	73 638.76	75 757.91	53 351.03	111 540.93	126 989.79
Résultats de clôture						
Restes à réaliser		37 855.74	22 406.88		22 406.88	37 855.74
TOTAUX CUMULES		37 855.74	22 406.88		22 406.88	37 855.74
RESULTATS DEFINITIFS		15 448086				15 448.86

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE Délibération 2023/003

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

- 1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
CA Budget annexe Energie photovoltaïque						
Résultats reportés		1 878.25		854.10		2 732.35
Opérations de l'exercice	3 900.54	4 603.33	3 225.75	3 239.00	7 126.29	7 842.33
TOTAUX	3 900.54	6 481.58	3 225.75	4 093.10	7 126.29	10 574.68
Résultats de clôture						
Restes à réaliser		2 581.04		867.35		3 448.39
TOTAUX CUMULES		2 581.04		867.35		3 448.39
RESULTATS DEFINITIFS		2 581.04		867.35		3 448.39

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

BUDGET LOTISSEMENT « Le Petit Marais » Délibération 2023/004

Le Conseil Municipal réuni pour ce vote sous la présidence de Monsieur Patrice ANTHONIOZ, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Gilles GRANDVUINET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se présenter ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
CA Budget annexe Lotissement « Le Petit Marais »						
Résultats reportés		224 741.72	120 942.48		120 842.48	224 741.72
Opérations de l'exercice	3 068.40	98 152.86	321 614.36		324 682.76	98 152.86
TOTAUX	3 068.40	322 894.58	442 556.84	0.00	445 625.24	322 894.58
Résultats de clôture						
Restes à réaliser		319 826.18	442 556.84		442 556.84	319 826.18
TOTAUX CUMULES		319 826.18	442 556.84		442 556.84	319 826.18
RESULTATS DEFINITIFS		319 826.18	442 556.84		442 556.84	319 826.18

- 2 Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Délibération 2023-005

Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2022 du Comptable des différents budgets

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023-006

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET COMMUNAL, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 314 983.91 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	43 537.60 €
Résultats antérieurs reportés	271 446.31 €
Résultat à affecter	314 983.91 €
Solde d'exécution d'investissement	- 122 143.46 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement	- 122 143.46 €
AFFECTATION =	314 983.91 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	122 143.46 €
Report en fonctionnement R 002	192 840.45 €
DEFICIT REPPORTE D002	

Délibération 2023-007

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET EAU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 37 855.74 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	7 350.00 €
Résultats antérieurs reportés	30 505.74 €
Résultat à affecter	37 855.74 €
Solde d'exécution d'investissement	- 22 406.88 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 22 406.88 €
AFFECTATION =	37 855.74 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	22 406.88 €
Report en fonctionnement R 002	15 448.86 €
DEFICIT REPPORTE D002	

Délibération 2023-008

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif du BUDGET ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître **un excédent de fonctionnement de 2 581.04 €**, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
de l'exercice	702.79 €
Résultats antérieurs reportés	1 878.25 €
Résultat à affecter	2 581.04 €
Solde d'exécution d'investissement	867.35 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION =	2 581.04 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement R 002	2 581.04 €
DEFICIT REPPORTE D002	

Délibération 2023-009

OBJET : Vote des taux d'imposition 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ⇒ DECIDE de reconduire les taux de l'année précédente pour l'année 2023 :
 - Taxe sur le foncier bâti : 32.25 %
 - Taxe sur le foncier non bâti : 28,71 %
 - Taxe d'habitation (résidence secondaire) : 5.35 %
- ⇒ AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2023-010

OBJET : Financement de la contribution de la commune au SICTOM de la région de Champagne pour l'année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le taux pour l'année 2023 à 5.935 %
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

Délibération 2023-011

OBJET : Admission en non-valeur budget EAU

Le Maire explique que l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables est décidée par la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire. L'article R276.2 du livre des procédures fiscales précise que l'irrécouvrabilité d'une créance « *est constatée lorsque les diligences visant au recouvrement s'avèrent impossibles ou vaines. L'irrécouvrabilité est également constatée lorsque les perspectives de recouvrement ne sont pas estimées suffisantes pour justifier la poursuite des diligences.* » .

Le SGC de Poligny a établi une liste de créances irrécouvrables et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PRONONCE la non-valeur des titres présentés par le SGC de Poligny pour un montant total de 940.62 € sur le budget EAU.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2023-012

OBJET : Subvention pour l'ASAPA 39 (Association de Soutien à l'Animation au profit de Personnes Agées)

Le Maire présente une demande de l'ASAPA 39 qui intervient au Centre Hospitalier de Champagnole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE le versement exceptionnel d'une subvention de 150 € à l'ASAPA 39.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération 2023-013

OBJET : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (article L.332-23-2 du Code Général de la Fonction Publique)

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir le soutien à l'employé communal ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial Echelle C1 pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pendant le printemps et l'été 2023. Cet agent assurera des fonctions d'employé communal à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 353.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Délibération 2023-014

OBJET : Tarifs des concessions dans le cimetière communal de Ney

Le Maire invite les Conseillers Municipaux à revoir et décider de nouveaux tarifs pour les concessions dans le cimetière communal en tenant compte des remarques transmises par la Préfecture, par courrier en date du 14 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE des tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2023 :

CIMETIERE (pour 2m2)

⇒	Concession pour 15 ans	100 €
⇒	Concession pour 30 ans	200 €
⇒	Concession pour 50 ans	400 €

COLUMBARIUM (Case ou caverne)

⇒	Concession pour 15 ans	800 €
⇒	Concession pour 30 ans	1 100 €
⇒	Concession pour 50 ans	1 500 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

Délibération 2023-015

OBJET : Transformation du CDD de l'employé communal en CDI (après 6 ans de service effectif)

Le Maire explique que le Contrat à Durée Déterminée de l'employé communal arrive à échéance le 30 avril 2023

Considérant qu'il occupe ce poste depuis 6 ans et conformément aux dispositions du code général de la fonction publique notamment l'article L.332-10, il convient de lui établir un Contrat à Durée Indéterminée pour qu'il poursuive sa carrière au sein de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'établir un CDI à l'employé communal à compter du 1^{er} mai 2023, en conservant son niveau de recrutement et sa rémunération à savoir : Technicien, 1^{er} grade, 12^{ème} échelon, indice brut 563 et indice majoré 477.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

Approbation de la séance du 6 avril 2023

Délibérations 2023/001 à 004 : Vote du Compte Administratif 2022 des Budgets Commune, Eau, Energie Photovoltaïque, Lotissement « Le Petit Marais » ; **Délibération 2023/005** : Approbation des Comptes de Gestion 2022 du Comptable pour les Budgets Commune, Eau, Energie Photovoltaïque et Lotissement « Le Petit Marais » ; **Délibérations 2022/006 à 08** : Affectation du Résultat de fonctionnement 2021 pour les Budgets Commune, Eau, Energie ; **Délibération 2023/009** : Vote des taux d'imposition 2023 ; **Délibération 2023/010** : Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2023 ; **Délibération 2023/011** : Admission en non-valeur budget EAU ; **Délibération 2022/012** : Subvention pour l'ASAPA 39 (Association de Soutien à l'Animation au profit de Personnes Agées) **Délibération 2023/013** : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel su un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ; **Délibération 2023/014** : Tarifs des concessions dans le cimetière communal de Ney ; **Délibération 2023/015** : Transformation du CDD de l'employé communal en CDI (après 6 ans de service effectif) ;

	Signatures Délibérations N° 2023/001 à 004	Signatures Délibérations N° 2023/005 à 015
M. GRANDVUINET Gilles, Maire	Ne vote pas	
M. ANTHONIOZ Patrice		
Mme STEINMESSE Joëlle		
M. CATTENOZ Laurent		
Mme GRAS Christine		
M. DUVAL Jean-Marc		
Mme CATTENOZ Myriam		
M. BARRIOD Emmanuel		
M. DUVAL Damien		
M. DUVAL Vincent		
M. SONNET Jocelyn	Absent excusé	Absent excusé
M. CATTENOZ Hervé		
Mme CLEMENT Anne-Laure		
Mme PARENT Bénédicte		